

**RÉSEAU  
DES LIEUX  
DE MÉMOIRE  
DE LA SHOAH  
EN FRANCE**

**27 JANVIER**

**JOURNÉE  
DE LA MÉMOIRE  
DE L'HOLOCAUSTE ET  
DE LA PRÉVENTION  
DES CRIMES CONTRE  
L'HUMANITÉ**

Sous le haut patronage  
du ministre de  
l'Éducation nationale  
et de la Jeunesse  
et de la secrétaire  
d'État auprès de la  
ministre des Armées,  
coordonnée par le  
Mémorial de la Shoah.

# Mémorial de l'internement et de la déportation Camp de Royallieu

Lundi 27 janvier 2020

Dans le cadre des commémorations nationales et internationales du 27 janvier et comme chaque année, le Mémorial de l'internement et de la déportation s'inscrit dans le dispositif du réseau des lieux de mémoire de la Shoah en France en organisant une cérémonie officielle où seront représentés les établissements scolaires du second degrés publics et privés de Compiègne.

10 heures

## Ouverture de la cérémonie

10 h 05

Prise de parole des représentants de l'autorité publique

10 h 30

- Lecture de la lettre de Simone Veil adressée à la jeunesse de France
- Lecture d'un extrait du témoignage de Michel Depierre par les nouveaux Ambassadeurs de la Mémoire 2020
- Lecture de la réponse de la jeunesse de France à Simone Veil
- Passation officielle du « relais des ambassadeurs » par monsieur Sébastien Lafitte, principal du collège Jacques Monod, à monsieur Florent Balaine, proviseur du lycée professionnel Jean-Paul II, en présence des ambassadeurs des promotions 2018 et 2020

11 h 20

Déplacement du cortège au monument des Déportés

- Interprétation du « Chant des Marais » par l'ensemble des élèves
- Dépôt de gerbes par les autorités suivi d'une minute de silence
- Interprétation de « La Marseillaise » par l'ensemble des élèves
- Interprétation du « Chant des Partisans » par l'ensemble des élèves

12 heures

## Clôture de la cérémonie

- Dépôt d'une fleur au monument des Déportés par chacun des élèves
- Partage du pot de l'amitié dans le hall d'accueil du Mémorial



Mémorial  
de l'internement  
et de la déportation  
Camp de Royallieu



Ville de  
Compiègne